

CMQ-67166

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 7 octobre 2019

**RÉSOLUTION**  
**2019-007**

**CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 2019-006**  
**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2019-006 adoptée le 4 octobre 2019 comporte une coquille quant au nom de la conseillère Andrée Blouin;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**DE REMPLACER** le texte de la résolution 2019-006 par le suivant :

**RÉSOLUTION**  
**2019-006**

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Léandre ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 19 septembre 2019, et ce, à la suite de la démission de quatre conseillers;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la Loi sur la Commission municipale, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance du 5 août 2019, madame Julie Michaud, conseillère, a proposé par la résolution 1908-08, le renouvellement du contrat de travail du directeur général qui vient à échéance le 31 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** cette résolution a été rejetée, les conseillers Gilles Rioux, Guylaine Ouellet, Rose Lagacé et Normand Lévesque ayant voté contre et les conseillères Julie Michaud et Andrée Blouin ayant voté pour;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance du 3 septembre 2019, le maire a déposé une pétition citoyenne signée par 159 personnes, jugeant que le non-renouvellement du contrat du directeur général est injustifié;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de cette séance les conseillers Gilles Rioux, Guylaine Ouellet, Rose Lagacé et Normand Lévesque ont remis leur démission verbalement;

**CONSIDÉRANT QUE** leurs lettres de démission ont été déposées entre le 17 et le 19 septembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le maire et les conseillères Julie Michaud et Andrée Blouin ont demandé, lors d'un entretien téléphonique tenu le 26 septembre 2019 avec les délégués de la Commission, le renouvellement du contrat du directeur général;

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu de stabiliser l'administration municipale afin que le prochain conseil puisse bénéficier des services d'un directeur général;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget 2020 est en préparation;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général a manifesté lors de la séance de juillet 2019 son intérêt à conserver son poste, intérêt qu'il a renouvelé auprès de la Commission municipale;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**DE RENOUELER** le contrat du directeur général pour une période d'un an soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, le tout selon les conditions du contrat joint en annexe à la présente résolution.

Copie certifiée conforme le  
7 octobre 2019



Anne-Marie Simard Pagé, avocate  
Secrétaire de la Commission